Mairie de Béard-Géovreissiat - Tel : 04.74.76.17.82
e-mail : mairie.beardgeovreissiat@orange.fr
web : www.beard-geovreissiat.fr

Année scolaire 2020-2021

n° Tél SERVICES PÉRISCOLAIRES : 06 23 52 73 09

Formulaire d'inscription

GARDERIE SCOLAIRE

Veuillez compléter et signer cette fiche d'inscription pour la Garderie scolaire

M ……
Nom et prénom des parents ou du destinataire de la facture

N° d'allocataire CAF (obligatoire) : ……..……..

Adresse : ……..……..

N° Téléphone - Fixe ……...……

portable (père) ……...…… portable (mère) ……..……

Indiquer ci-dessous Noms / Prénoms et adresse des personnes à qui peut être confié votre enfant
M ……
M ……

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement concernant le fonctionnement de la garderie scolaire *(joindre le coupon au bas du règlement)* et demande l'inscription du ou des enfants ci-dessous désigné(s) :

NOM et Prénom des enfants	**JOURS où l'enfant restera à la Garderie (à entourer)**					
	MATIN	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	MIDI	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	SOIR	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	MATIN	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	MIDI	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	SOIR	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	MATIN	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	MIDI	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	SOIR	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	

Chaque enfant sera accompagné par un parent (ou une personne désignées par ceux-ci) jusqu'à la classe où se trouve la garderie, lors de l'arrivée le matin.

Conformément au nouveau règlement adopté le 18 juin 2018 **: Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 12h30, la garderie périscolaire sera assurée par le service d'accompagnement au restaurant scolaire et les enfants concernés seront récupérés au restaurant scolaire Place du Berbois.**

En cas de changement, si vous ne souhaitez pas que votre enfant reste à la garderie (midi ou soir) une demande écrite et signée de votre part devra être remise à la personne en charge de la garderie.

Aucun enfant ne pourra quitter la garderie sans cette demande écrite. Il devra alors patienter dans les locaux jusqu'à votre arrivée où vous informerez directement la personne responsable.

Date et signature
(coupon du règlement à joindre)